

AMNESTY INTERNATIONAL ÉF-AI
Index AI : ASA 23/04/98

DOCUMENT EXTERNE
Londres, mars 1998

ROYAUME DU CAMBODGE
Les droits fondamentaux en question

« De toute ma vie, je n'ai jamais eu de chance. Chaque fois que j'installe ma famille quelque part, nous devons partir parce qu'ils recommencent à se battre. »

Extrait d'un entretien avec une ancienne résidente de Samrong, qui est récemment rentrée au Cambodge, dans sa ville natale, après avoir cherché refuge en Thaïlande. L'entretien a eu lieu dans le nord-ouest du Cambodge, en décembre 1997.

Introduction

Ces propos d'une femme cambodgienne, mis en exergue au présent document, sont le reflet poignant de la lassitude et de la détresse ressenties par l'immense majorité du peuple cambodgien face aux incessants conflits politiques qui ravagent son pays. Depuis la brutale éviction, au début du mois de juillet 1997, du premier Premier ministre cambodgien, le prince Norodom Ranariddh (du Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif, FUNCINPEC), par le second Premier ministre, Hun Sen (appartenant au Prachachon – Parti du peuple cambodgien, PPC), des dizaines de milliers de Cambodgiens ont de nouveau fui les combats entre factions rivales qui ont, une fois de plus, bouleversé leurs existences et déchiré leurs familles. Des centaines de personnes vivent dans la peur en raison de leurs opinions et de leurs activités politiques, et un grand nombre ont été tués. La situation des droits fondamentaux – déjà gravement compromise avant le coup de force – s'est encore dégradée, et rien n'indique pour le moment qu'elle pourrait s'améliorer avant les élections prévues pour la fin du mois de juillet 1998.

Droits de la personne humaine et sécurité sont indissociables ; de nombreux Cambodgiens ne se sentent plus suffisamment en sécurité pour exercer leurs droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion. La plupart des progrès enregistrés dans le pays en matière de droits fondamentaux depuis la signature en 1991, sous l'égide des Nations unies, de l'Accord de paix de Paris, se sont oblitérés au cours des dernières quatre années et demi. Les personnes soupçonnées d'être impliquées dans les violations des droits humains bénéficient d'une impunité institutionnalisée. Le gouvernement royal s'est engagé à maintes reprises à faire procéder à des enquêtes sur les atteintes aux droits fondamentaux portées à sa connaissance au fil des ans, notamment depuis le coup de force de juillet. Toutefois, l'attitude des principaux ministres du gouvernement porte à croire que les autorités cambodgiennes se préoccupent davantage de discréditer l'action des observateurs chargés de veiller au respect des droits humains que de rechercher la vérité.

Le présent document s'appuie sur des constatations effectuées par la délégation d'Amnesty International qui s'est rendue au Cambodge en novembre et décembre 1997. Il se clôt par un certain nombre de recommandations adressées au gouvernement royal du Cambodge et à la communauté internationale, qui, si elles sont suivies, généreront, de l'avis d'Amnesty International, une amélioration de la situation des droits de la personne au Cambodge.

On trouvera en annexe des informations sur l'histoire récente du Cambodge sur le plan politique et des droits humains.

L'évolution de la situation politique

Dans les jours qui ont suivi les violences de juillet 1997, des dizaines d'hommes politiques et de militants fidèles au FUNCINPEC, parti du premier Premier ministre évincé, et à deux autres partis de moindre envergure – la faction du Parti démocratique libéral bouddhique (PDLB) dirigée par Son Sann et la faction du Chat Khmae (Parti de la nation khmère, PNK) conduite par Sam Rainsy – ont fui le pays¹. La plupart ont trouvé refuge à Bangkok (Thaïlande), où ils ont créé l'Union des démocrates cambodgiens (UDC), qui rassemble des opposants de sensibilités diverses, pour protester contre la situation au Cambodge et réclamer des changements. Le ministre des Affaires étrangères Ung Huot, membre du FUNCINPEC, qui se trouvait à l'étranger lors du coup de force, est rentré à Phnom Penh le 14 juillet et a été nommé premier Premier ministre. Des membres de l'opposition ont mis en cause la légalité de cette nomination, approuvée par l'Assemblée nationale. Par ailleurs, le Parlement a voté la déchéance de l'immunité parlementaire du prince Norodom Ranariddh, afin que des poursuites puissent être engagées contre lui.

À la fin de l'année 1997, le chef de file du PNK, Sam Rainsy, a regagné le Cambodge, où il a tenu plusieurs réunions politiques et organisé des manifestations, avec l'accord du gouvernement.

1. Au Cambodge, nombre de partis politiques sont divisés en deux ou plusieurs factions dont chacune revendique l'usage exclusif du nom du parti.

Toutefois, le 13 février 1998, au cours d'une assemblée du PNR qui se tenait dans un temple de la province de Kampot, des coups de feu ont été tirés en l'air pendant l'allocution de Sam Rainsy. Le chef de la police locale serait l'auteur de la fusillade². La plupart des membres et des militants de l'UDC sont aujourd'hui rentrés au Cambodge, dans le sillage de plusieurs missions visant à étudier la situation, et après avoir reçu du gouvernement des garanties relatives à leur sécurité. Le prince Ranariddh, toujours en exil, est sous le coup de plusieurs chefs d'accusation ; son procès par contumace doit s'ouvrir prochainement.

Les événements de juillet 1997 ont eu de graves répercussions sur les relations du Cambodge avec la communauté internationale. En septembre 1997, l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, a décidé de laisser vacant le siège du représentant du Cambodge. Le pays, qui devait devenir membre à part entière de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à la fin du mois de juillet, a vu son adhésion retardée à la suite de la brutale éviction du prince Norodom Ranariddh ; l'ANASE s'est par ailleurs étroitement associée aux efforts diplomatiques déployés afin de trouver une solution au problème cambodgien. Pendant des mois, les ministres des Affaires étrangères de Thaïlande, des Philippines et d'Indonésie ont été au cœur du dispositif diplomatique, parfois sans que certaines des parties impliquées ne leur apportent un grand soutien public.

Consécutif aux efforts de l'ANASE est venue "l'initiative en quatre volets" proposée par le Japon. Celle-ci visait à ramener la paix et à permettre la participation du prince Norodom Ranariddh aux élections de juillet. Elle a été approuvée le 15 février 1998, aux Philippines, par un groupe de pays³

qu'on connait sous le nom d'"Amis du Cambodge" ; elle a également reçu le soutien public du prince Norodom Ranariddh et de Hun Sen. Toutefois, une certaine confusion règne toujours sur l'application concrète de certains aspects de cette proposition. Cette dernière s'articule autour de quatre points :

- aucune coopération militaire avec les Khmers rouges ne doit exister ;
- un cessez-le-feu, suivi d'une réintégration des forces militaires, doit être immédiatement instauré ;
- les autorités judiciaires du Cambodge doivent veiller à conclure le procès du prince Norodom Ranariddh dans les meilleurs délais, et le chef de l'État, le roi Norodom Sihanouk, doit alors immédiatement gracier le prince, faisant ainsi droit au recours formé par sa famille⁴ ;
- le gouvernement cambodgien doit garantir la sécurité du prince Ranariddh dans son pays et ne doit pas l'empêcher de participer aux élections, tant qu'il n'enfreint pas la loi.

Amnesty International ne souhaite pas commenter les aspects politiques de l'initiative prise par le Japon pour sortir le Cambodge de l'impasse dans laquelle il se trouve depuis juillet 1997. Cependant, l'Organisation est préoccupée par les implications relatives aux droits humains que comporte toute solution politique. L'ensemble des signataires de l'Accord de paix de Paris de 1991 – dont le Japon fait partie – ont une part de responsabilité dans le maintien du respect des droits fondamentaux au Cambodge, et ces droits doivent être au cœur de toute solution visant à régler les problèmes du pays. La troisième clause du plan japonais semble présupposer que le prince Ranariddh sera

2. Se reporter à l'annexe pour plus de précisions sur le précédent violent attentat dirigé contre Sam Rainsy et le PNR.

3. Ce groupe rassemble les pays, notamment le Japon et les États-Unis, qui s'intéressent de près aux problèmes du Cambodge.

4. Le roi Norodom Sihanouk est le père du prince Ranariddh. Aux termes de la Constitution, le roi – qui règne mais ne gouverne pas – peut gracier des individus. Le prince Ranariddh a déclaré qu'il ne demanderait pas la grâce, parce qu'il considère que ce serait reconnaître sa culpabilité. La proposition japonaise, selon laquelle un membre de la famille peut présenter un recours au nom du prince, est, semble-t-il, destinée à éviter ce problème potentiel.

déclaré coupable, ce qui est contraire au droit à la présomption d'innocence, élément fondamental de tout procès équitable.

L'évolution de la situation juridique

Les neuf membres du Conseil suprême de la magistrature, organe chargé par la Constitution de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, se sont finalement réunis pour la première fois le 3 décembre 1997. À ce jour, aucune décision n'a encore été prise quant à la convocation du Conseil constitutionnel, chargé de décider de la constitutionnalité des lois et de statuer sur les litiges relatifs à l'élection des députés à l'Assemblée nationale. L'Assemblée n'ayant toujours pas adopté de projet de loi relatif au fonctionnement de ce Conseil, il semble tout à fait improbable qu'une réunion de ce dernier ait lieu dans un avenir proche. Comme le relève le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge dans son dernier rapport à l'Assemblée générale : « L'absence de Conseil constitutionnel signifie qu'il n'existe pas d'instance habilitée à déterminer la constitutionnalité des lois, et notamment de celles qui ont trait aux élections ou aux partis politiques. Cela s'apère sévèrement tant la réalité que l'apparence de l'autorité de la loi au Cambodge. » [traduction non officielle] ⁵

La loi électorale a été adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1997. Seuls quelques députés ayant soulevé des objections contre les termes de cette loi, l'adoption de celle-ci par l'Assemblée s'est réduite à une simple formalité. Le principal obstacle a consisté en la difficulté de réunir un quorum de députés dans la Chambre après la suspension d'audience du milieu de la matinée. En vertu de la loi électorale, une Commission électorale nationale (CEN) sera responsable de l'organisation et du déroulement des élections prévues pour le 26 juillet. La loi dispose également qu'un candidat aux élections doit jouir de ses droits civiques (les prisonniers en sont par conséquent privés).

La CEN se compose de onze membres, notamment des représentants des partis politiques et de la société civile cambodgienne. Les préoccupations exprimées par des opposants politiques au sujet de la neutralité de la CEN ont été ravivées en janvier, suite à des allégations de corruption dans l'élection d'un représentant des organisations non gouvernementales (ONG) cambodgiennes à un siège à la CEN. Le candidat élu, Chea Chamroeun, entretiendrait d'étroites relations avec le PDC. Dans un journal local, il a nié toute manœuvre de corruption, tout en reconnaissant avoir financé un banquet organisé dans la soirée précédant le vote et pris en charge les frais de voyage de certains membres des ONG venant de province⁶. Le 26 janvier, l'Assemblée nationale a approuvé la composition de la CEN par 70 voix contre 15. Plusieurs députés dissidents ont tenté de prendre la parole pour exprimer leurs objections, mais en ont été empêchés. Chacun des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale siège à la CEN. Toutefois, les divisions qui existent au sein du PDLB et du FUNCINPEC ont en elles-mêmes été à l'origine de dissensions. Les membres du FUNCINPEC en exil ont protesté contre le fait que leur candidat Suy Nou ait été écarté au profit du ministre de la Défense Tea Chamrath, membre du FUNCINPEC nommé ministre depuis le coup de force. Le siège du PDLB est revenu au candidat de la faction Ieng Mouly ; cette dernière est restée au Cambodge après le 5 juillet et soutient Hun Sen. Les membres du PDLB en exil ont publié une déclaration condamnant ce qu'ils ont appelé la « comédie » de l'approbation de la composition de la CEN par l'Assemblée nationale.

Le procès du prince Norodom Ranariddh

Le 19 février, la télévision et la radio cambodgiennes ont annoncé que le procès du prince Norodom

5. Rapport du secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, document A/52/489 de l'Assemblée générale des Nations unies, 17 octobre 1997.

6. Phnom Penh Post, 2-15 janvier 1998.

Ranariddh s'ouvrirait le 4 mars 1998. Le prince et deux autres personnes – Nhək Bun Chhay, ancien adjoint au chef d'état-major des Forces armées royales du Cambodge (FARC), et Thach Soung, chef de l'unité des gardes du corps du prince – seront jugés par contumace.

Le 6 août 1997, au cours d'une séance à huis clos, l'Assemblée nationale a voté à main levée la déchéance de l'immunité parlementaire du prince Ranariddh. Deux jours plus tard, le tribunal militaire de Phnom Penh a décerné des mandats d'arrêt contre le prince sous deux inculpations :

- 1) « crimes contre la sécurité du pays commis à Phnom Penh du 4 au 6 juillet » ;
- 2) « achat et importation illégaux d'armes à Sihanoukville le 26 mai »⁷.

7. Voir l'article du Phnom Penh Post daté du 15-28 août 1997 : "Warrants issued for PM" (Mandats d'arrêt contre le Premier ministre).

Lors de l'annonce de l'ouverture du procès pour le 4 mars, seule l'accusation d'importation illégale d'armes était mentionnée. Le 20 février, le général Ney Thol, président du tribunal militaire, a déclaré à une agence de presse qu'un second procès sous l'inculpation de collusion avec les Khmers rouges s'ouvrirait environ deux semaines après la fin du premier⁸. L'agence citait les propos d'un représentant de l'appareil judiciaire qui affirmait que « le prince serait arrêté dès son arrivée [au Cambodge] s'il rentrait avant le second procès ». Si les accusations portées contre le prince sont bien connues, on ne sait toujours pas avec précision aux termes de quelles lois il est inculpé. Le prince Norodom Ranariddh refuse de reconnaître la légitimité des poursuites engagées contre lui.

Amnesty International est extrêmement préoccupée par l'hypothèse, manifestement largement répandue et acceptée, selon laquelle le prince Norodom Ranariddh sera reconnu coupable par le tribunal, après quoi un recours en grâce sera peut-être adressé au roi Norodom Sihanouk, afin de permettre la participation du prince Ranariddh aux élections prévues pour juillet. Ce plan repris par de nombreux médias sape totalement le principe fondamental de la justice, à savoir qu'un accusé est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Le système judiciaire cambodgien est faible et corrompu et, en dépit des garanties d'indépendance contenues dans la Constitution, il lui reste encore à prouver qu'il fonctionne indépendamment des impératifs politiques. Les procès sont généralement inéquitables, les verdicts étant établis à l'avance. Cette situation ne s'améliorera pas si les carences du système font l'objet d'une acceptation tacite. Amnesty International craint que l'équité des deux procès du prince Ranariddh ne soit déjà compromise, en bonne partie en raison de la vaste couverture médiatique dont les déclarations du gouvernement affirmant la culpabilité du prince ont fait l'objet.

Ces assertions ont été faites notamment le 25 janvier 1998, lorsque la radio nationale du Cambodge, contrôlée par l'État, a retransmis une conférence de presse donnée par le second Premier ministre, Hun Sen, à la suite de sa rencontre avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies. Interrogé par un correspondant sur l'invitation que lui avait faite le Premier ministre thaïlandais à se rendre en Thaïlande, ainsi que sur son éventuelle intention de rencontrer le prince Ranariddh à Bangkok, Hun Sen a répondu : « ... Je tiens à dire que si j'avais voulu rencontrer Ranariddh, je l'aurais fait depuis longtemps [...] pourquoi devrais-je le faire en secret ? Je le verrai seulement après sa condamnation par le tribunal militaire. Je lui rendrai une visite de courtoisie en prison. »⁹

L'article 14-2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Cambodge est partie, dispose : « Toute personne accusée d'une infraction pénale est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie. »

De même, l'article 38 de la Constitution cambodgienne déclare : « Toute personne accusée est présumée innocente tant que le tribunal n'a pas rendu son jugement final. »

Amnesty International considère que les reportages largement diffusés par les médias contrôlés par l'État cambodgien, qui affirment la culpabilité du prince Norodom Ranariddh, ont gravement compromis son droit à des procès équitables – indépendamment des carences déjà bien connues du système judiciaire cambodgien, notamment lorsqu'il s'agit d'affaires politiques.

La continuation des homicides

Au cours des semaines qui ont suivi les événements des 5 et 6 juillet, les ministres du gouvernement cambodgien ont déclaré publiquement qu'à une exception près – le secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur Hor Sok, membre du FUNCINPEC – les personnes tuées l'avaient été sur le champ de bataille ou dans le feu du combat. Même dans le cas de Hor Sok, pour lequel elles ont reconnu qu'il

8. Agence Reuters, Phnom Penh, 20 février 1998.

9. Radio nationale du Cambodge, en khmer, 15 h 00 GMT, 25 janvier 1998. D'après la traduction anglaise du FBIS-CAS 98-024, 24 janvier 1998.

avait été tué lors de sa garde à vue, les autorités semblent n'avoir rien entrepris pour appréhender le(s) responsable(s). Trois hommes ont été brièvement suspendus de leurs fonctions au ministère de l'Intérieur pour « n'avoir pas protégé » Hor Sok pendant sa détention dans les locaux ministériels, mais ils ont depuis repris leur travail ou se sont vu confier de nouvelles responsabilités. Le 27 juillet, au cours d'un entretien avec Amnesty International en Malaisie, Ung Huot, alors ministre des Affaires étrangères, a déclaré à l'Organisation que les événements des 5 et 6 juillet étaient un conflit militaire et qu'il était normal qu'il y ait eu des morts. Il a notamment nié les allégations d'exécutions extrajudiciaires de certains partisans du prince Ranariddh. Toutefois, Amnesty International et d'autres observateurs des droits humains ont recueilli des éléments tendant à prouver que des dizaines de personnes décédées les 5 et 6 juillet et ultérieurement n'ont pas été tuées dans le feu du combat, mais ont été de toute évidence exécutées. En outre, les homicides se sont poursuivis après le 6 juillet. Les assassinats politiques continuent, et les témoignages contre les forces de sécurité sont parfois accablants. Les cas figurant ci-dessous ne constituent que quatre exemples parmi plusieurs dizaines d'autres portés à la connaissance d'Amnesty International.

Les tueries de septembre à Siem Reap

Le 25 septembre, dans la commune de Choen Tean (district de Chongkal, province de Siem Reap), trois hommes auraient été tués par six soldats des Forces armées royales du Cambodge (FARC). L'un d'eux était le lieutenant-colonel Por Penh, qui faisait partie, avant l'Accord de paix de Paris signé en 1991, des forces de résistance non communistes à la frontière. Après les élections de 1995, lorsque les divers groupes armés ont été incorporés aux FARC, il a été nommé commandant d'un régiment stationné dans la province d'Odar Meanchey. En juin 1997, le lieutenant-colonel Por Penh a reçu de son officier supérieur, fidèle au FUNCINPEC, l'ordre d'emmener 100 de ses hommes à la base Tang Krasaing, à Phnom Penh. Pendant le coup de force de juillet, le lieutenant-colonel Por Penh, resté à la base Tang Krasaing avec ses troupes, aurait été blessé. Il a été fait prisonnier par les forces fidèles au PPC, et aurait ensuite été conduit à l'hôpital pour y être soigné. Le 25 septembre, le lieutenant-colonel Por Penh est retourné dans la province de Siem Reap, porteur semble-t-il d'une autorisation de voyager délivrée par un général exerçant de hautes fonctions au sein du PPC. Il a rejoint son village natal, Sre Prang (commune de Choen Tean, district de Chongkal), en compagnie de deux hommes, dont l'un serait membre des forces armées et l'autre ressortissant thaïlandais. Le lieutenant-colonel Por Penh a passé deux nuits au village, où il aurait organisé une fête rassemblant des soldats autrefois sous son commandement.

Le 25 septembre, six soldats des FARC sont arrivés au village et ont demandé à voir Por Penh. Selon les informations reçues, les six soldats, armés de fusils AK-47 et vêtus d'uniformes militaires, se sont adressés brutalement à Por Penh et lui ont dit qu'il n'avait pas l'autorisation de visiter son village. Aux environs de neuf heures, le lieutenant-colonel Por Penh et ses deux compagnons ont été escortés par les six soldats hors du village. Moins de deux heures après, les corps des trois hommes ont été découverts sur un sentier à deux kilomètres du village. Tous trois avaient été abattus. La famille de Por Penh a organisé à la hâte des funérailles. En novembre, le corps de cet homme a été exhumé et incinéré en présence de sa veuve.

En décembre 1997, des médecins légistes d'Amnesty International ont exhumé la dépouille du présumé ressortissant thaïlandais, afin de procéder à une autopsie pour déterminer la cause de sa mort. Au terme d'un examen approfondi, les médecins légistes ont conclu que l'homme avait été touché par deux balles, dont l'une – très vraisemblablement la seconde – avait immédiatement entraîné la mort, en déchirant l'aorte. Les fractures constatées dans la région de l'occiput et au bras droit ont été considérées comme causées après la mort de la victime, par un instrument contondant. Les médecins ont conclu avec une quasi certitude que l'homme avait été assassiné.

Ces homicides, perpétrés plusieurs mois après les combats des 5 et 6 juillet, semblent bien avoir obéi à des considérations politiques. Les soldats gouvernementaux ont manifestement pensé que le lieutenant-colonel Por Penh renouait des relations avec les hommes autrefois sous son commandement. Ils ont peut-être également estimé que Por Penh, qui entretenait de notoriété

publique des liens étroits avec des généraux exerçant de hautes fonctions au sein du FUNKINPEC, notamment avec Nhok Bun Chhay, était demeuré fidèle au prince Ranariddh. Personne n'a été arrêté pour ce triple homicide.

Les homicides perpétrés à Takeo en octobre

Le 1er octobre, cinq hommes appartenant à la même famille et tous liés au FUNKINPEC, ont été tués dans la province de Takeo. Chea Rat et son frère Chea Thy étaient des soldats des FARC résidant à Phnom Penh, qui étaient allés rendre visite à leur famille à Takeo, à l'occasion d'une fête cambodgienne. Ils étaient accompagnés de leur frère Chea Seng, sous-lieutenant de la police militaire de la municipalité de Kep. Tous trois se trouvaient chez leur oncle Sao Sim, militant du FUNKINPEC à Takeo et candidat du parti aux élections municipales. Le fils de ce dernier, Sao Sdok, s'était également joint à eux. À vingt heures, le chef de la milice municipale (membre du PPC) s'est rendu dans la maison où les cinq hommes étaient réunis. Ceux-ci l'ont alors invité à entrer et à boire un verre pour célébrer la fête, mais il a refusé, repartant sans donner la raison de sa visite. Environ vingt minutes plus tard, il est revenu armé de deux grenades et d'un fusil d'assaut AK-47 qu'il avait laissé près de la maison. Il a ensuite fait feu sur les cinq hommes, cherchant à les abattre l'un après l'autre. Sao Sim, Chea Seng et Chea Rat ont été tués sur le coup, et les deux autres grièvement blessés. Un de leurs proches parents est allé chercher une voiture pour transporter les survivants au dispensaire. Des membres de la famille portaient les blessés dans la voiture, lorsque le chef de la milice municipale a lancé une grenade, tuant l'un des deux blessés et blessant cinq autres personnes. Le chef a ensuite lancé la seconde grenade sur la maison voisine, mais elle n'a pas explosé.

La police et la milice locales ne sont pas intervenues après la fusillade pour mettre fin aux violences ni porter secours aux blessés. Après l'attaque à la grenade contre la voiture, personne n'a osé venir en aide à Chea Thy, blessé d'abord pendant la fusillade puis de nouveau par l'explosion de la grenade. Il a été abandonné sur place, couché sur la route. Deux heures plus tard, la police locale est passée sur la route, mais n'a rien fait pour porter assistance au blessé ; celui-ci est finalement mort aux alentours de minuit, quatre heures après avoir été blessé par balles. Le lendemain, la police du district est venue et a inspecté les cadavres, mais n'a, semble-t-il, mené aucune enquête. L'homme responsable de la tuerie est resté chez lui au village pendant trois jours encore, apparemment sans être menacé d'arrestation, avant de quitter les lieux.

Un mandat d'arrêt a été décerné contre l'auteur présumé des faits le 9 octobre, mais il était daté du 9 septembre et n'était donc pas légalement valable. Le procureur de la province de Takeo n'a intenté aucune autre action, en dépit des requêtes des défenseurs des droits fondamentaux demandant que soit délivré un nouveau mandat d'arrêt et que le responsable des homicides soit traduit en justice. À la fin du mois de décembre, le juge d'instruction chargé de l'affaire a déclaré qu'un mandat d'arrêt avait été décerné par le biais de la police militaire, mais que le suspect n'avait pu être retrouvé, parce qu'il se trouvait dans « un autre district » de la province.

La mort d'On Phuong

Le 27 janvier 1998, à 21 h 15, On Phuong, cinquante-huit ans, instituteur et habitant du village de Romg Neang, dans la commune de Preah Sdech (district de Preah Sdech, province de Prey Veng), a été abattu par un groupe de trois hommes armés non identifiés. Depuis avril 1997, On Phuong était un membre actif du PNR dans la province de Prey Veng, et il avait assisté à une réunion du parti qui s'était tenue plus tôt dans la journée. La nuit de l'homicide, les trois hommes s'étaient rendus chez On Phuong, s'étaient adressés à lui en criant, lui avaient réclamé de l'argent, puis lui avaient tiré une balle de fusil AK-47 dans le côté gauche de la poitrine. La balle avait traversé le corps d'On Phuong et avait frappé à la jambe sa fille âgée de quatre ans. Les hommes ont ensuite lié les mains d'On Phuong derrière le dos, puis lui ont tiré deux autres balles dans le côté droit de la poitrine. L'instituteur est mort très rapidement ; sa fille plusieurs heures après. L'épouse et la belle-mère d'On Phuong ont tenté de porter secours à ce dernier, ainsi qu'à l'enfant. Les trois hommes armés leur ont alors également tiré dessus, mais sans les atteindre. Ils ont emporté quelques vieux vêtements,

découverts près de la maison d'On Phuong le lendemain. Ils ont aussi emmené une des vaches de l'instituteur, retrouvée morte le lendemain, à quelques kilomètres du village, amputée d'une patte. La famille d'On Phuong – il était marié et père de huit enfants – était l'une des plus pauvres du village. Un autre militant du PNK dans la province, qui avait signalé les homicides, a été harcelé et menacé par le chef de la commune et par un groupe de policiers armés. Il a aujourd'hui trop peur pour continuer à habiter chez lui, sa maison ayant fait l'objet de deux visites de groupes armés de policiers et de miliciens depuis qu'il a témoigné sur l'homicide d'On Phuong.

Comme ce sont coutumiers les partis politiques cambodgiens, le PNK est scindé en plusieurs factions, dont l'une a été soutenue par Hun Sen. Sam Rainsy a fondé le PNK en novembre 1995, mais n'a jamais pu le faire reconnaître par le ministère de l'Intérieur. Pendant le coup de force, le bureau du PNK a été fouillé de fond en comble, puis remis à Kong Mong, ancien fidèle de Sam Rainsy qui était entré en dissidence et avait déclaré qu'il fonderait son propre PNK. Les tentatives de Sam Rainsy pour faire reconnaître son parti pour les élections de juillet 1998 ont été repoussées par le ministre de l'Intérieur, au motif que ce parti avait déjà été enregistré, probablement par Kong Mong. Certaines sources ont rapporté qu'à Prey Veng la faction du PNK dirigée par Kong Mong avait tenté de corrompre cette fidèle à Sam Rainsy, afin qu'elle retire sa candidature aux élections. Les informations disponibles semblent indiquer qu'On Phuong pourrait avoir été tué en raison de ses activités politiques, menées dans la province de Prey Veng en faveur des partisans de Sam Rainsy.

Les homicides de février 1998 à Bantay Meanchey

Le 19 février 1998, trois membres de la même famille ont été arrêtés dans le village de Kon Tral, dans la commune de Kotasot (district d'O'Chruav, province de Bantay Meanchey). En juillet 1997, le capitaine Bun Sovanna a quitté son poste à la 12^e division des FAR et rejoint les forces de résistance combattant pour le prince Ranariddh. Après sa défection, des soldats de la 12^e division se sont rendus au village en décembre 1997 et ont arrêté et détenu la famille de Bun Sovanna, mais l'ont relâchée peu après. En février 1998, un groupe de soldats non identifiés se sont présentés chez le capitaine Bun Sovanna et ont arrêté son épouse Kea Ron, son fils de dix-sept ans, Bun Sovanak, et un troisième membre de la famille, Chea Samnang. Tous trois ont été conduits à pied à quelque 500 mètres de la maison, puis tués d'une balle dans la tête. Deux des filles de Bun Sovanna, qui ne se trouvaient pas dans la maison au moment des homicides, ont été recueillies par des habitants du village avant d'être confiées à des défenseurs des droits fondamentaux. Les autorités de la province n'ont pas encore ouvert d'enquête officielle sur ces homicides, qui semblent avoir été motivés par des considérations politiques.

Harèlement et détention

Depuis les événements des 5 et 6 juillet, le climat politique au Cambodge est tel que de nombreuses personnes ne se sentent pas suffisamment en sécurité pour exercer leurs droits fondamentaux aux libertés d'expression, d'association et de réunion. Dans les jours qui ont suivi les combats, tous les journaux d'opposition ont cessé de paraître et aucun signe d'opposition politique pacifique n'était perceptible. La situation s'est quelque peu améliorée depuis : les journaux d'opposition reparaissent, et le PNK a organisé plusieurs réunions politiques à Phnom Penh, sans que les autorités n'interviennent. En janvier 1998, cependant, le ministère de l'Information a fait suspendre la publication de six journaux, au motif qu'ils avaient diffusé des informations menaçant la sécurité nationale et la stabilité politique. Les notions de "sécurité nationale" et de "stabilité politique" restent encore à définir dans la législation, même si un sous-décret a été soumis à cet effet au Conseil des ministres en janvier. Depuis, le second Premier ministre Hun Sen a annulé les suspensions de parution prononcées contre les journaux. Des journalistes ont également été pris pour cible, à titre individuel. Le 11 janvier 1998, un homme armé circulant à moto a tiré sur Nou Kim Ci, rédacteur en chef du journal d'opposition *Nokor Khmer* (le royaume cambodgien), qui était en voiture. Ce journaliste était récemment rentré à Phnom Penh après plusieurs mois d'exil consécutifs au coup de force de juillet. Après l'agression, il a réussi à s'échapper avec sa famille sans que personne ne soit

bléssé.

Amnesty International a reçu des provinces cambodgiennes de nombreuses informations selon lesquelles des manœuvres de harcèlement et d'intimidation sont exercées à l'encontre de personnes qui ne sont pas sympathisantes du PPC. Quelques-unes ont également été arrêtées à cause de leur affiliation politique. Juste après les combats, des dizaines de personnes liées au FUNCINPEC en province ont été harcelées et parfois arrêtées, sous l'inculpation semble-t-il fallacieuse de possession illégale d'armes. Amnesty International a recueilli des témoignages crédibles selon lesquels des partisans notoires du FUNCINPEC ont été arrêtés sans mandat, détenus pendant plusieurs jours et obligés de verser de l'argent à la police pour être relâchés. L'Organisation a reçu des informations concernant neuf cas dans lesquels les détenus ont été battus. Certains ont été passés à tabac pendant plusieurs jours au cours de leur détention illégale. Pour être remis en liberté, la plupart des détenus ont dû accepter de renoncer à leur allégeance au FUNCINPEC.

En janvier, un militant du PNR de la province de Kandal¹⁰ a été harcelé et menacé par un policier en raison de son affiliation politique. Le policier lui a dit qu'en 1993 un militant du PDLB avait été tué dans ce district et qu'il lui arriverait la même chose s'il adhérait à un parti politique. L'homme a répondu qu'il n'appartenait à aucun parti. Il s'est depuis enfui à Phnom Penh, où il vit dans la clandestinité.

Arrestation et détention dans la province de Koh Kong

Le 29 décembre, deux femmes ont été interpellées dans la maison où elles logeaient par le commandant en second des forces armées provinciales. Celui-ci s'était rendu sur place à bord d'une camionnette équipée à l'arrière d'une mitrailleuse, en compagnie de gardes du corps armés. Il aurait demandé aux deux femmes de l'accompagner « pour travailler un peu pendant un moment ». Les deux femmes, Ho Chenda et Chen, toutes deux membres du FUNCINPEC, s'étaient réfugiées quelque temps en Thaïlande après le coup de force. Face au groupe d'hommes lourdement armés qui se trouvaient à la porte, elles n'ont eu d'autre choix que de les accompagner. Elles ont été emmenées et détenues d'abord au quartier général provincial des forces armées, puis dans une maison particulière, pendant près d'un mois. Au début de janvier, les autorités provinciales ont rejeté les demandes de militants des droits

10. Afin que cet homme ne subisse pas de nouvelles brimades, Amnesty International ne mentionne pas son nom ni celui de son village.

humains d'entrer en contact avec les deux prisonnières. Il semble qu'elles aient été appréhendées uniquement en raison des liens politiques qu'elles entretenaient avec des partisans du prince Ranariddh en Thaïlande et au Cambodge.

Le 20 janvier, Amnesty International, craignant pour la sécurité de Ho Chenda et de Chen dans un lieu de détention illégal, où elles étaient incarcérées au secret sans aucune inculpation, a lancé un appel public en leur faveur¹¹. L'Organisation avait appris qu'une des deux femmes souffrait de paludisme et qu'elles avaient toutes deux très peur. Le 26 janvier, à la suite de l'intervention personnelle du représentant spécial des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge pendant sa visite dans la province de Koh Kong, les deux femmes ont été relâchées et confiées aux soins de militants des droits humains membres d'organisations locales et internationales. Par la suite, Amnesty International a appris que cinq hommes, membres du FUNCINPEC rentrés de leur exil en Thaïlande, étaient assignés à domicile dans la province. Eux aussi ont été libérés et confiés à des militants des droits humains. Les deux femmes ont subi des mauvais traitements tant physiques que psychiques pendant leur détention illégale. Elles ont été privées de sommeil, soumises à des simulacres d'exécution et menacées de mort. Aucune mesure n'a été prise contre les personnes responsables de la détention et des traitements cruels et dégradants subis par ces femmes.

Des défenseurs des droits humains, membres d'organisations locales et internationales, ont également subi des manœuvres de harcèlement et d'intimidation. En janvier 1998, à la suite de menaces émanant des forces de sécurité, ils se sont temporairement retirés de la province de Kampong Cham. En février, dans une province du nord du Cambodge, des défenseurs locaux des droits fondamentaux ont interrogé des personnes qui venaient d'être expulsées de Thaïlande. Ces entretiens étaient menés avec l'assentiment de la police locale, mais, avant que les enquêteurs n'aient réalisé le quart des entretiens prévus, un policier a sorti son pistolet et tiré une balle en direction des pieds d'un des enquêteurs. Un second policier qui se tenait un peu plus loin a crié des encouragements à son collègue, en lui demandant : « Pourquoi ne les tués-tu pas tous, tout simplement ? » Les supérieurs des policiers ont été témoins de cet événement, mais aucune sanction disciplinaire n'a été prise contre les deux hommes.

C'est dans ce climat que les hommes politiques exilés regagnent leur pays et s'efforcent de se préparer aux élections prochaines. Dans les provinces, les manœuvres d'intimidation et de harcèlement dont sont victimes tant les militants politiques que les défenseurs des droits humains sont allés jusqu'à l'assassinat. Lorsque la sécurité fait défaut, les droits fondamentaux aux libertés d'expression et d'association ne peuvent s'exercer. Le déroulement paisible de la campagne électorale à l'échelle nationale suppose donc des garanties de sécurité renforcées. Alors que la communauté internationale observe attentivement les préparatifs du scrutin, la protection des droits de la personne devrait être l'une à laquelle mesurer le caractère libre et démocratique des élections.

Les critiques du gouvernement à l'égard des défenseurs des droits humains

Le bureau local au Cambodge du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme a joué un rôle décisif en s'assurant que les informations relatives aux violations des droits fondamentaux commises pendant et après le coup de force – notamment les exécutions extrajudiciaires, les détentions illégales et la torture – étaient signalées aux autorités cambodgiennes. Le Centre des Nations unies et des organisations telles qu'Amnesty International ont publié des rapports sur les violations commises depuis la fin des combats, mais le second Premier ministre Hun Sen a démenti leurs affirmations à plusieurs reprises. En août 1997, Hun Sen a publiquement accusé le personnel du bureau local de Phnom Penh du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme de répandre de fausses informations et d'inciter les partisans du prince Ranariddh à quitter le pays en leur faisant peur ; il a par ailleurs demandé le renvoi de certains membres du Centre. Hun Sen a

11. Voir l'Action urgente 19/98 d'Amnesty International (index FI : FIDF 23/01/98, 20 janvier 1998), Cambodge. Craintes pour la sécurité/Préoccupations d'ordre médical.

également accusé le Centre de l'ONU et Amnesty International de lancer, sans fournir de preuves à l'appui, des accusations de violations des droits fondamentaux imputées aux forces de sécurité gouvernementales ; il a exigé des excuses. Ses propos ont été diffusés par la radio et la presse cambodgiennes.

Impunité

Le 4 septembre, Thomas Hammarberg, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge, a rencontré le second Premier ministre et a discuté de son memorandum du 21 août 1997 à l'attention du gouvernement royal du Cambodge sur les preuves d'exécutions sommaires, de tortures et de personnes portées manquantes depuis les 2-7 juillet. Hun Sen a déclaré qu'une enquête approfondie serait menée sur les allégations de violations des droits fondamentaux. En décembre 1997, le représentant spécial a effectué une nouvelle visite au Cambodge, au cours de laquelle les autorités n'ont pu faire état de progrès réalisés en la matière : les enquêtes sérieuses restaient manifestement toujours à mener. D'autres exécutions extrajudiciaires ont même été perpétrées entre les rencontres de septembre et de décembre.

Les critiques du gouvernement à l'égard du personnel du Centre des Nations unies se sont encore avivées en janvier 1998, à la suite un incident qui s'est produit à l'aéroport Pochentong de Phnom Penh. Des représentants du HCR avaient escorté Chao Sokhon à l'aéroport, car ce membre de la police militaire, proche du FUNCINPEC, et libéré de prison après l'annulation par la Cour d'appel de ses condamnations pour trafic de stupéfiants, craignait pour sa sécurité. À l'aéroport, des policiers de Phnom Penh avaient tenté de pénétrer dans le véhicule des Nations unies et d'arrêter Chao Sokhon sans mandat. Les membres du HCR avaient refusé de leur remettre Chao Sokhon, mais étaient finalement convenus d'accompagner cet homme et la police jusqu'à une prison de Phnom Penh. Le HCR s'était ensuite plaint de la violation de son immunité diplomatique auprès du gouvernement cambodgien. Ung Huot et Hun Sen ont écrit au Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, Mary Robinson, ainsi qu'au secrétaire général, Kofi Annan, afin de protester vivement contre le fait même que les représentants du HCR aient accompagné Chao Sokhon et pour demander que le personnel du HCR

présente des excuses pour ses actes ou soit remplacé. Les trois juges de la Cour d'appel qui avaient annulé les condamnations de Chao Sokhon ont été suspendus. Chao Sokhon est toujours en prison. Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, s'est rendue au Cambodge au mois de janvier. Son arrivée a coïncidé avec la première visite de 1998 du représentant spécial. Mary Robinson s'est entretenue avec Ung Huot et Hun Sen et a obtenu d'eux l'assurance verbale que le Centre des Nations unies pourrait rester au Cambodge après l'expiration, à la fin du mois de mars 1998, de son protocole d'accord avec le gouvernement. Au cours de la visite du Haut Commissaire, le second Premier ministre a essayé de discrediter le contenu du mémorandum du 21 août 1997 du représentant spécial en exhibant lors d'une conférence de presse quatre hommes que, selon Hun Sen, le rapport prétendait morts. En réalité, l'un des quatre hommes n'avait jamais été mentionné dans le mémorandum, et deux autres étaient portés manquants au moment de sa rédaction. Le nom du quatrième homme, Chao Keang, apparaît effectivement dans le rapport, à cause d'une faute de frappe : c'est en réalité son jeune frère Chao Kong qui a été tué, ainsi qu'un autre de ses frères, Chao Tea. Ces deux noms n'ont pas été évoqués au cours de la conférence de presse, et personne n'a été traduit en justice pour ces homicides.

La Commission nationale des droits humains

En août 1997, le gouvernement a annoncé la création d'une Commission nationale des droits humains, chargée en premier lieu d'examiner les exécutions extrajudiciaires et les cas de torture rapportés dans le mémorandum du 21 août 1997 du représentant spécial. Le gouvernement proposait que les défenseurs locaux des droits fondamentaux fassent partie de la Commission. Parallèlement, des ONG travaillant au Cambodge ont élaboré une proposition pour une commission indépendante et l'ont soumise au bureau du second Premier ministre. Au début de 1998, pendant une réunion au ministère de la Justice, les autorités ont affirmé que la mise en place de la Commission nationale des droits humains faisait partie des priorités du gouvernement et que le mandat de cet organisme et celui du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme se chevaucheraient. Toutefois, il n'a pas été possible de savoir si des mesures concrètes avaient été prises pour mettre la Commission sur pied.

Dans plusieurs pays d'Asie, des commissions nationales des droits humains ont été instaurées et ont déjà pu accomplir un travail essentiel. Cependant, pour que ce type de commission puisse fonctionner correctement, les institutions étatiques complémentaires, notamment le système judiciaire, doivent également être indépendantes et totalement opérationnelles. Quelques gouvernements n'ont pas tardé à soutenir l'idée d'instaurer des commissions nationales des droits humains dans tous les pays, mais sans nécessairement tenir compte de la situation de chacun d'eux. Amnesty International considère qu'avant de mettre en place de nouvelles institutions étatiques pour les droits fondamentaux au Cambodge la première des priorités devrait être de soutenir et de développer celles qui existent déjà, tout particulièrement le système judiciaire, sans lequel une commission nationale des droits humains serait de peu d'utilité pour le peuple cambodgien.

Recommandations

Amnesty International demande instamment au gouvernement royal du Cambodge de :

- ouvrir des enquêtes exhaustives et indépendantes sur les violations des droits humains perpétrées dans le pays, notamment celles liées aux événements des 5 et 6 juillet. Pendant le déroulement des enquêtes, toutes les personnes impliquées dans des atteintes aux droits fondamentaux, notamment dans des homicides, devraient être suspendues de leurs fonctions, en attendant que des poursuites judiciaires ou une procédure disciplinaire soient engagées à leur encontre ;
- abroger les dispositions légales, notamment l'article 51 de la loi relative aux fonctionnaires, qui accordent l'impunité aux agents de l'État ;
- veiller à ce que la loi ayant trait aux élections garantisse les droits de tous les Cambodgiens aux

- libertés d'expression, d'association et de réunion, et faire en sorte que des mesures fermes soient prises pour assurer la neutralité de tous les membres des forces de sécurité, ainsi que la sécurité de tous les candidats et militants, pendant la campagne électorale ;
- veiller à ce que le personnel du bureau local du Cambodge du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge puissent effectuer leur travail dans le pays avec le soutien total du gouvernement, et faire en sorte qu'un nouveau protocole d'accord entre le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le gouvernement royal cambodgien soit rapidement signé ;
 - s'assurer que les manœuvres de harcèlement et d'intimidation dont sont victimes les militants de l'opposition et les défenseurs des droits humains, en particulier dans les provinces, cessent immédiatement.

Amnesty International appelle la communauté internationale à :

- voter une résolution ferme lors de la prochaine session de la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme à Genève, qui comporte des résolutions claires aux droits humains dans le contexte des élections prévues pour juillet ;
- accorder son plein soutien politique et financier au représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge, ainsi qu'au bureau du Haut Commissariat des Nations unies dans le pays, afin qu'ils mènent à bien les missions qui leur ont été confiées par la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies ;
- demander instamment la signature d'un nouveau protocole d'accord écrit portant sur la présence au Cambodge du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme ;
- exhorter le gouvernement royal du Cambodge à garantir que la protection des droits fondamentaux fasse partie intégrante des préparatifs pour les prochaines élections et surveiller attentivement la situation afin de s'assurer que les normes internationales relatives aux droits humains sont respectées dans le pays ;
- prier instamment le gouvernement royal du Cambodge de promouvoir la sécurité des défenseurs locaux des droits fondamentaux, qui continuent de travailler dans tout le pays dans des situations difficiles et souvent en voie de détérioration.

Annexe

Informations générales

Le gouvernement royal du Cambodge a accédé au pouvoir en 1993, à l'issue des élections organisées en mai de la même année par l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC). La participation aux élections a été élevée, et le scrutin s'est soldé par la victoire du FUNCINPEC, parti dirigé par le prince Norodom Ranariddh. Le Parti populaire cambodgien (PPC), conduit par Hun Sen, est arrivé en deuxième position, suivi du Parti démocrate libéral bouddhique (PDLB), de moindre envergure. À la suite d'une tentative avortée de sécession menée par des membres du PPC dans l'est du pays, un gouvernement de coalition a été formé, avec à sa tête le prince Norodom Ranariddh, premier Premier ministre, et Hun Sen, second Premier ministre. Un accord a été conclu sur le partage du pouvoir dans les ministères et les provinces, mais, dans la pratique, le FUNCINPEC n'est jamais parvenu à briser la mainmise du PPC sur le gouvernement ; dans les provinces notamment, le changement a seulement été de façade.

Pendant le mandat de l'APRONUC, le Cambodge est devenu partie à tous les principaux instruments internationaux se rapportant aux droits humains, notamment au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Certains des droits et des libertés inscrits dans ces instruments ont été inclus dans la nouvelle Constitution cambodgienne de 1993¹². Pendant le mandat de l'APRONUC, un programme d'éducation et de formation aux droits fondamentaux a été mis en œuvre au Cambodge et un mouvement local de défense des droits humains s'est créé. De nombreuses ONG, œuvrant dans tous les domaines des droits fondamentaux, notamment les droits civils, politiques et économiques, ont été fondées. On a assisté pour la première fois à l'essor d'une presse indépendante, bien que les normes relatives à la profession aient été – et demeurent – peu satisfaisantes, en raison du manque d'expérience de liberté de la presse dû à des années de sévère contrôle étatique.

Détérioration de la situation des droits humains 1993-1997

Après le niveau relativement élevé de promotion et de défense des droits fondamentaux qu'a connu le Cambodge pendant le mandat de l'APRONUC¹³, la situation s'est dégradée. Tandis que les tensions politiques se manifestaient de plus en plus au sein de la coalition gouvernementale, les droits fondamentaux aux libertés d'expression, d'association et de réunion ont de nouveau été menacés. Le gouvernement royal n'a guère manifesté la volonté politique de traduire en justice les personnes impliquées dans de graves violations des droits humains, et l'impunité des agents de l'État s'est institutionnalisée. Bien que la Constitution du Cambodge dispose que le pouvoir judiciaire est indépendant, en pratique le système judiciaire est inéquitable, assujéti au pouvoir exécutif, et la présomption d'innocence à laquelle a droit toute personne jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie brille surtout par son absence. Les juges sont très mal rémunérés, leur formation est souvent sommaire, et certains tribunaux provinciaux ne possèdent même pas d'exemplaires des textes de loi. Depuis 1993, Amnesty International et d'autres observateurs chargés de veiller au respect des droits humains ont signalé de nombreux cas au gouvernement, mais quasiment aucun progrès n'a été observé quant au règlement de ces affaires et à la traduction en justice de leurs auteurs présumés.

12. Cf. le document d'Amnesty International intitulé *Cambodge. Les droits de l'homme et la nouvelle Constitution* (index FI : FISFI 23/01/94, janvier 1994).

13. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de violations des droits humains pendant le mandat de l'APRONUC. Pour plus de précisions sur les problèmes de l'époque, consulter les documents d'Amnesty International intitulés : *Cambodge. Évolution de la situation des droits de l'homme, octobre 1991-janvier 1992* (index FI : FISFI 23/02/92) ; *Cambodge. Les droits de l'homme dans l'État du Cambodge : mise à jour* (index FI : FISFI 23/04/92) ; *Cambodge. Préoccupations relatives aux droits de l'homme : juillet-décembre 1992* (index FI : FISFI 23/01/93) ; et *Cambodge. Meurtres arbitraires de personnes d'origine vietnamienne* (index FI : FISFI 23/05/93).

L'attentat à la grenade du 30 mars 1997

L'attentat à la grenade du 30 mars 1997 contre des militants du PNR et leur dirigeant Sam Rainsy, rassemblés pour une manifestation pacifique et dûment autorisée, constitue l'un des exemples récents les plus frappants de l'inaction du gouvernement royal concernant les enquêtes sur les violations des droits humains et la traduction de leurs auteurs présumés en justice. La manifestation avait été organisée par Sam Rainsy pour protester contre le système judiciaire cambodgien et demander la remise en liberté du chef de la sécurité du PNR, Srun Vong Vannak. Celui-ci avait été illégalement détenu au secret pendant dix-sept jours avant de comparaître devant un tribunal et d'être officiellement détenu sous l'inculpation d'implication dans l'homicide à l'encontre de Kov Samuth, beau-frère du second Premier ministre Hun Sen, en novembre 1996. Quatre grenades avaient été lancées contre les manifestants, faisant au moins 16 morts et plus de 100 blessés, dont certains grièvement touchés. Des témoins oculaires ont déclaré qu'un groupe de soldats lourdement armés, apparemment membres de l'unité des gardes du corps personnels de Hun Sen, se tenaient à environ deux cents mètres derrière les manifestants. Ces militaires ont laissé passer les deux personnes qui avaient lancé les grenades, mais ont bloqué le passage aux manifestants qui cherchaient à les poursuivre. L'engagement du gouvernement royal à enquêter sur l'attentat et à traduire en justice les responsables n'a débouché sur aucune action concrète : depuis le 5 juillet, il semble que les autorités aient complètement – et fort commodément – oublié cette affaire.

En septembre 1997, Srun Vong Vannak a été reconnu coupable d'implication dans l'homicide à l'encontre de Kov Samuth et condamné à treize ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès inéquitable qui s'est déroulé à Phnom Penh. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, déclaré coupable d'accusations pénales obéissant à des considérations politiques, uniquement en raison de son affiliation pacifique au PNR et de sa fidélité à Sam Rainsy. L'Organisation estime qu'il doit être remis en liberté immédiatement et sans condition.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Kingdom Of Cambodia: Human Rights At Stake. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONALE - ÉFAL - mars 1998.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :